

Date de la convocation : 19/11/2025

Nombres d'administrateurs : 13

Présents : 8

Absents : 5

Absents représentés : 0

Suffrages exprimés :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le 28/11/2025

Berger Levrault

ID : 034-263400640-20251124-2025025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISSETTE, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Marie-Laure BELTRAN, Bernard BLANC, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : aucun

Membres absents : Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ, Isabelle BUFFET-PICHON, Farah CASTANIER, Carmen FARJAS

Exposé des motifs :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 adopté en séance du 1^{er} Avril 2025 selon la délibération n°2025-006,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires pour tenir compte des évolutions de recettes et de dépenses,

Le Président informe qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative en inscriptions nouvelles et modification de crédits en recettes et en dépenses en fonctionnement.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la décision modificative N°1 en Section de Fonctionnement comme énoncé ci-dessous :

Inscriptions par Modification de crédits en Dépenses de Fonctionnement

DÉPENSES	
<u>En Fonctionnement :</u>	
Chapitre 011	- 14 985,94€
Chapitre 012	+ 16 355,00€
Chapitre 67	+ 70,94€
Nature 673	+ 70,94€
Chapitre 042	
Nature 6811	- 1440,00€
TOTAL :	0,00€

Modification de crédits en Dépenses en Investissement

DÉPENSES	RECETTES
<u>En Investissement :</u>	
Chapitre 21 - 1 440,00€	Chapitre 040 - 1 440,00€
TOTAL : - 1 440€	- 1 440,00€

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

- APPROUVE le DM n°1 du Budget Principal du CCAS de Servian.
- AUTORISE M. le Président, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

*Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.
Pour expédition conforme,*

Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informé que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à de sa publication le 28/11/2025

Le Président du C.C.A.S.

Christophe THOMAS

